

**Team of Experts on the Rule of Law - Sexual Violence in Conflict****Office of the Special Representative of the Secretary-General on Sexual Violence in Conflict****Project Title: Team of Experts' support to the implementation of the Democratic Republic of Congo's Joint Communiqué on addressing sexual violence*****Democratic Republic of the Congo*****Reporting period: 1 April 2014 – 31 December 2015****I. Objectif :**

Se basant sur les engagements du Gouvernement, notamment le Communiqué Conjoint, l'objectif du projet était d'offrir un soutien continu technique et stratégique de l'Equipe d'Experts sur l'Etat de Droit et Violence Sexuelle (TOE) en vue d'aider la République Démocratique du Congo (RDC) à renforcer la capacité nationale à lutter contre la violence sexuelle.

Ces efforts ont visé à aider le Gouvernement de la RDC de s'impliquer dans une lutte durable contre l'impunité pour les violences sexuelles liées aux conflits en établissant un cadre juridique solide, des institutions qui fonctionnent bien et des mesures de protection fortes résultant dans la poursuite des auteurs présumés conformément aux normes internationales, une confiance accrue dans le système de justice,, et une réduction de futurs incidents de violence sexuelle. En encourageant l'appropriation nationale, le leadership et la responsabilité, ces efforts permettraient de renforcer la capacité des systèmes de justice civile nationale dans son ensemble et de contribuer à la paix et à la sécurité renforcée de façon plus générale.

Le projet est en ligne droite avec le programme-pays du PNUD (Country Project Document, ci-après CPD) et du Cadre d'Assistance au Développement des Nations Unies (United Nations Development Assistance Framework, ci-après) UNDAF respectivement:

CPD: L'autorité de l'Etat est progressivement restaurée et les réponses structurelles sont formulées et appliquées au niveau communautaire dans le domaine de gestion et prévention des conflits, la lutte contre les violences basées sur le genre et le VIH / SIDA dans les provinces cibles.

UNDAF: le cadre institutionnel et les structures citoyennes sont renforcées pour assurer et promouvoir les droits humains et le développement en République Démocratique du Congo (ci-après RDC).

Compte tenu les **résultats escomptés du programme** susmentionné, les résultats spécifiques du projet sont mis en place à partir d'un certain nombre de mesures qui visent à renforcer le rôle de la branche exécutive, législative et judiciaire dans la lutte contre l'impunité envers VSC

Produit 1 : Renforcement du cadre juridique de la RDC ;

Produit 2 : Renforcement des mécanismes nationaux judiciaires ;

Produit 3 : Amélioration de la capacité du gouvernement à protéger les victimes et témoins ;

Produit 4 : Soutien au Bureau du Représentant spécial du Président contre la violence sexuelle (ci-après BRP) ;

Produit 5 : Amélioration des actions législatives et de plaidoyer par la Commission spéciale du Sénat chargée des questions liées aux violences sexuelles en période de conflit (ci-après, la Commission).

L'équipe d'experts sur les violences sexuelles liées au conflit et Etat de droit (Team of Experts, ci-après TOE), laquelle, conformément à son mandat sous la résolution 1888, (2009) doit déployer « sur les théâtres d'opérations particulièrement préoccupants en ce qui concerne la violence sexuelle en période de conflit . . . afin d'aider les autorités nationales à renforcer l'état de droit », a identifié la RDC comme l'un des pays prioritaires pour un soutien et une assistance ciblée.

Le 30 Mars 2013, le Gouvernement de la RDC et les NU ont signé un Communiqué conjoint en vue de lutter contre les Violences Sexuelles liées au Conflit (ci-après VSC). Conformément au Communiqué conjoint, le soutien de la TOE fut sollicité dans la mise en œuvre des engagements.

Depuis lors, la TOE travaille avec les autorités de la RDC en vue de renforcer les capacités nationales dans la lutte contre la violence sexuelle et d'assurer l'appropriation nationale. Conformément au mandat de la TOE et les priorités identifiées dans le Communiqué conjoint, la TOE vise à répondre de manière systématique à l'impunité pour les crimes commis dans le cadre de VSC en soutenant: la création d'un cadre juridique solide, des institutions

fonctionnelles et des mesures de protection fortes résultant dans la poursuite des auteurs présumés suivant les normes internationales. En fin de compte, ces actions devraient contribuer à renforcer la confiance des citoyens congolais envers le système judiciaire et à une réduction de futurs incidents de violence sexuelle. La TOE travaille avec des partenaires nationaux et internationaux en s'appuyant sur les efforts et les programmes préexistants.

Afin d'assurer une exécution minutieuse du projet dans les délais, et suivant les modalités fixées, les partenaires du projet se sont accordés pour confier au PNUD la coordination globale du projet, la gestion des ressources financières allouées, ainsi que la consolidation des rapports soumis par les parties et transmis au bailleur dans les délais précisés dans l'accord. Par ailleurs, le PNUD était en charge de la mise en œuvre des activités 2.2, 2.3, 2.4 de l'output 2.

Conformément à son mandat, le **Bureau Conjoint des Nations Unies pour les Droits de l'homme (ci-après BCNUDH)** était en charge de la mise en œuvre des outputs 1 et 3 et de l'activité 2.1 figurant dans l'output 2.

Le **BRP** était chargé de la lutte contre les violences sexuelles et le recrutement d'enfants était en charge de la mise en œuvre de l'output 4.

Enfin la **commission spéciale du Sénat chargée des questions liées aux violences sexuelles en période de conflit** était responsable de la mise en œuvre de l'output 5.

Durant l'exécution du projet, la **TOE** a apporté une assistance technique en concertation avec les agences d'exécution.

## **II. Ressources**

### Ressources Financières

Le projet a été financé de la manière suivante :

- Japon : 1.850.000\$

L'exécution budgétaire totale est de 100 %.

Le projet était élaboré sur une durée d'une année allant du 1er avril 2014 au 31 mars 2015 pour un montant de 1.850.000\$. Il a été prolongé sans coût jusqu'au 31/12/2015.

### **III. Mise en oeuvre et Suivi**

Dans la mise en oeuvre du projet, le PNUD, à travers sa composante réforme judiciaire et sécuritaire, a assuré la supervision globale des activités du projet et sa gestion financière. Pour ce faire un gestionnaire de projet devait être recruté et basé à Kinshasa. Etant donné le nombre d'activités à réaliser dans l'Est de la RDC, il a été décidé de transférer la duty station du manager à Goma.

La gestion des fonds alloués a été régie suivant les règles et procédures financières du PNUD, en fonction des plans de travail annuel établie par chaque entité de mise en œuvre. Les outputs 1,2, 3 ont été mis en œuvre selon la modalité d'exécution directe par le PNUD (ci-après DIM) tandis que les outputs 4 et 5 ont été soumis à la modalité d'exécution par la partie nationale (ci-après NIM).

Le suivi du projet a été assuré par le chef de projet en coordination avec l'unité suivi-évaluation du PNUD selon les procédures du PNUD. L'Equipe d'Experts a assuré un appui technique général dans l'exécution du projet.

Le PRODOC prévoyait une matrice d'indicateurs relatif à chaque output qui a fait l'objet d'un suivi régulier afin d'améliorer le pilotage du projet, d'assurer la redevabilité au parties prenantes et de dégager des leçons apprises. La matrice d'indicateurs à la fin du projet se trouve en annexe.

Par ailleurs, le projet, en partenariat avec Harvard Humanitarian Initiative (ci-après HHI), a organisé plusieurs enquêtes auprès des populations des provinces de l'Est sur leur perception des violences sexuelles et de l'action gouvernementale pour la lutte contre les violences sexuelles. Ces études permettent de réorienter l'action si nécessaire afin de rencontrer les besoins réels des populations.

Plus particulièrement, Le BCNUDH et le Conseil Supérieur de la Magistrature (ci-après CSM) ont formé un comité pédagogique de suivi et d'évaluation dans le but de suivre le déploiement de femmes magistrats aux parquets de l'Est. Des réunions pédagogiques ont été organisées afin de préparer les activités principales et suivre leur mise en œuvre. Le comité est composé par le

CSM, l'Association des Femmes Magistrats du Congo (ci-après AFEMAC) et le BCNUDH, et ont effectué la première mission d'évaluation dans l'Est après le déploiement des magistrats.

Durant l'exécution du présent projet, il n'y a pas eu d'évaluations externes mais la réalisation de trois études sur :

- Une consultance sur la révision de la loi sur les violences sexuelles ;
- Une analyse sur le cadre juridique et les modèles de protection existant ;
- La définition des critères de priorisation pour l'élaboration d'une stratégie de poursuite.

#### **IV. Résultats**

##### **Résultat 1: Le cadre législatif de la RDC est renforcé**

- Un consultant national a été recruté en début de Novembre 2015 pour 3 mois, sous la supervision du BCNUDH. Il travaille à réviser la législation sur la violence sexuelle, et la législation sur la protection des droits de l'enfant, ainsi que sur le cadre juridique sur la protection des victimes et des témoins.

##### **Résultat 2: Renforcement des mécanismes judiciaires nationaux**

**La réflexion sur la répression des crimes de violences sexuelles** a connu des avancées notables par la tenue d'un atelier réunissant les acteurs clés de la justice congolaise sur l'évaluation de la mise en œuvre de la loi sur les violences sexuelles. Cette activité organisée à l'initiative du Ministère Nationale de la Justice a procédé à un état de lieux des bonnes pratiques dont ils ont recommandé la consolidation et des insuffisances qui ont fait l'objet de recommandations et pourront alimenter la définition des priorités nationales et la réforme de la loi.

- **La qualité et le nombre des enquêtes ont été renforcés** par le bon fonctionnement des Escadrons de Protection des Enfants et de lutte contre les Violences Sexuelles (ci-après EPEVS) de la Police Nationale Congolaise (ci-après PNC) qui, selon le monitoring judiciaire, ont été à l'origine en 2014-2015 de 51% des poursuites dans les cas de violences sexuelles transmises au parquet. Le projet a appuyé le renforcement des capacités de ses institutions par la création de deux pools d'enquêteurs spécialisés sur la poursuite des crimes de violences sexuelles tant qu'élément constitutif des

infractions du Droit International Pénal. Ces pools d'enquêteurs ont été mis en place pour servir de porte d'entrée dans la justice et de réponse rapide aux procédures préliminaires relatives aux crimes graves dont sont compétentes les juridictions civiles du Nord et Sud Kivu. Ils sont ainsi basés dans les EPEVS des sièges de Cours d'Appel de Goma et Bukavu. Ces pools sont déjà fonctionnels et apportent actuellement une expertise dans les enquêtes des faits de violences sexuelles massives alléguées à Kavumu. Ces enquêteurs sont également formateurs des Officiers de Police Judiciaire (ci-après OPJ) depuis 2010 et assurent le coaching et le suivi des OPJ formés et déployés à Kitshanga, en territoire de Masisi (Nord Kivu) et à Kavumu, en territoire de Kabare (Sud Kivu), en intégrant les nouvelles connaissances et techniques apprises y compris l'utilisation du protocole international de Londres sur les enquêtes de violences sexuelles en situation de conflit<sup>1</sup>. Par ailleurs, en vue d'améliorer les conditions de réception et d'audition des victimes des violences sexuelles en phase préliminaire, le projet a appuyé la construction de trois nouveaux commissariats des EPEVS dans les villes de Kitshanga (Nord Kivu), Kavumu (Sud Kivu) et Bukavu (Sud Kivu)<sup>2</sup>. Ces bâtiments sont en phase de finition et devront être fonctionnels avant la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2016.

- **L'efficacité des poursuites de la justice civile a été améliorée** par la mise en place auprès des parquets de cellules spéciales pour la répression des infractions de violences sexuelles et basées sur le genre. Ces cellules sont maintenant fonctionnelles. A ce titre, la cellule spéciale de Goma et le Tribunal pour Enfants de Goma ont organisé une mission d'inspection dans les territoires de Masisi (Nord Kivu), Walikale (Nord Kivu) et Rutshuru (Sud Kivu), et la cellule spéciale de Mongwalu (Bunia, Ituri) initiant 363 poursuites pour l'année 2015. Les missions de terrain des autres cellules spéciales sont en cours. Le projet a contribué à l'atteinte de ces résultats par un appui en équipement des cellules (mobilier, matériel informatique, fournitures de bureau, ressources documentaires) et un renforcement technique pour l'organisation de formation par les membres de la cellule à tous les acteurs de la chaîne pénale.

---

<sup>1</sup> Ces enquêteurs-formateurs ont été les premiers à bénéficier d'une formation intégrant le protocole de Londres. Ils assurent aussi sa vulgarisation aux seins des unités appuyés pour s'assurer que la qualité des enquêtes.

<sup>2</sup> Le protocole de Londres insiste sur la nécessité de « créer un environnement favorable et sûr qui donne un sentiment de sécurité aux survivants et témoins afin qu'ils puissent évoquer ouvertement les crimes subis ». Les conditions de réception et d'audition de ces personnes (logistiques et techniques) sont déterminantes.

- **L'efficacité des poursuites de la justice militaires a également été renforcée.** La justice militaire a bénéficié d'une expertise internationale pendant la durée du projet qui a produit des guidelines et des outils pour les enquêtes, appuyé techniquement les enquêtes sur des violences sexuelles constitutives de crimes contre l'humanité à Sake et Beni (Nord Kivu) et renforcé les capacités des Inspecteurs de la Police Judiciaire (ci-après IPJ) à mener des enquêtes. Par ailleurs, le projet a soutenu la réalisation d'un mapping des crimes de violences sexuelles pendantes devant les juridictions militaires des provinces de l'Ituri, du Nord et du Sud Kivu. Le mapping a permis de définir au Nord Kivu une stratégie de priorisation des poursuites avec un plan de mise en œuvre. Le même exercice sera réalisé au début de l'année 2016 dans les provinces du Sud Kivu et de l'Ituri.
- **La féminisation de la justice dans les provinces de l'Est a été renforcée.** En effet, 24 femmes magistrats se sont déclarées volontaires pour être mutés dans les juridictions de l'Ituri, du Nord et du Sud Kivu, et de Kalemie. Il existe également un fond pour assurer l'installation des magistrats volontaires. Le CSM a déjà sorti leurs notes d'affectation et leur déploiement dans les juridictions de l'Est est en cours. Et les missions de suivi du déploiement sont prévues en fin janvier 2016. Ce résultat a pu être atteint grâce à la mise en place d'une stratégie commune entre le CSM, le BCNUDH et l'AFEMAC pour le déploiement des femmes magistrats et leur suivi, et l'organisation de 3 ateliers de sensibilisation auprès des femmes magistrats en poste à Kinshasa.
- **La lutte contre l'impunité des crimes de violences sexuelles a été effective** par l'organisation de 8 audiences foraines portant sur 91 dossiers dont 57 % de violences sexuelles dont 2 crimes contre l'humanité par viol commis à Mambasa et Mungbere et aboutissant à la condamnation de 80% des prévenus. Pour plus de pérennisation, le projet est également en voie d'octroyer des moyens de déplacement à la justice militaire et du matériel (tentes, bancs, mobiliers) pour faciliter l'organisation des audiences foraines et des enquêtes sur le terrain.
- **L'accès à la justice des victimes et des prévenus a été amélioré** pendant la durée du projet. 4 cliniques juridiques ont été soutenues à Shabunda (Sud Kivu), Walikale (Nord

Kivu), Butembo (Nord Kivu) et Mambasa (Ituri). Elles ont déjà octroyées des orientations juridiques à une centaine de personnes et continuent l'accueil, l'orientation et l'assistance. Afin de garantir un procès équitable, tous les prévenus poursuivis lors des audiences foraines ont bénéficié d'une assistance judiciaire.

### **Résultat 3 : Amélioration de la capacité du gouvernement à protéger les victimes et témoins**

- En coopération avec les ONG locales et autres partenaires, le BCNUDH a garanti la mise en place de mesures de protection au bénéfice des victimes et des témoins impliqués dans des affaires judiciaires incriminant des officiers militaires hauts gradés. Le projet permet de soutenir, d'aider et de protéger 651 victimes et des témoins dans 7 cas judiciaires différents à l'est de la RDC, y compris celui du Colonel et chef du groupe armé Nyatura, Habarugira Rangira Marcel, identifié comme l'une des quatre priorités de la justice militaire au Nord-Kivu.
- Le BCNUDH a également fourni une formation en matière de protection judiciaire pour les avocats et les magistrats (98 avocats, 85 magistrats et acteurs judiciaires, ainsi que 188 membres de la société civile) et a plaidé pour une base juridique pour des mesures de protection au niveau national. Une conférence internationale de haut niveau a été organisée en Décembre en collaboration avec le Sénat, le Parlement et le ministère de la Justice et de la défense. Cela a entraîné une amélioration de la sécurité pour un nombre sans précédent de victimes dans plusieurs causes importantes et une volonté accrue des tribunaux d'appliquer des mesures de protection. La protection judiciaire est désormais considéré par les acteurs nationaux comme une condition préalable cruciale pour le succès dans la lutte contre l'impunité en RDC.

### **Résultat 4 : Soutien au Bureau du Représentant spécial du Président de la violence sexuelle (BRP)**

- Après plus de 4 ans de plaidoyer du SRSG-SVC et pour mettre en œuvre l'une des recommandations des consultations nationales organisées en RDC en 2014, le Président



Kabila a nommé Madame Jeanine Mabunda Lioko comme sa représentante personnelle sur la lutte contre les violences sexuelles et le recrutement d'enfant.

Avec l'appui du projet, l'BRP a atteint plusieurs résultats importants ont et été réalisés dont:

- La mise en place opérationnelle du bureau par l'acquisition du matériel bureautique et informatique et le recrutement des experts ;
- La définition du plan stratégique 2014-2015 du BRP se déclinant en 6 piliers à savoir (i) le mapping, (ii) la lutte contre l'impunité, (iii) la prévention, (iv) le devoir de mémoire, (v) la réparation économique et (vi) la communication et le plaidoyer ;
- L'élaboration d'un business plan du BRP afin de faciliter la mobilisation de ressources du mécénat et du secteur privé;
- La mise en place d'un mécanisme de veille judiciaire (mission d'inspection, monitoring, base de données) en collaboration avec la justice civile et militaire qui permet l'accélération du processus judiciaire et qui a permis la condamnation de 68 militaires et policiers auteurs de violences sexuelles dont 2 colonels et 1 général ainsi que la condamnations de 46 auteurs de viol à Bunia.;
- La mise en place d'un numéro d'appel d'urgence pour aider les victimes des viols en leur donnant une orientation pour une assistance médicale et juridique qui a permis la dénonciation de plus de 1,000 cas de viols dont les victimes étaient constituées en grande partie des jeunes filles de 12 à 16 ans;
- Le lancement de la campagne intitulée « brisez le silence » pour encourager la dénonciation du viol en RDC et qui a permis la sensibilisation la population de Kinshasa, Goma et Bukavu à travers l'affichage du visuel de la campagne les réseaux sociaux, la distribution des supports de communication, les publications dans la presse nationale et internationale ainsi que l'adhésion et le parrainage des congolais de la diaspora, des personnalités politiques, des partenaires multilatéraux et bilatéraux et des musiciens congolais.;
- La remise des kits de démarrage et la réinsertion de 49 victimes de violences sexuelles dans le territoire de Kibumba au Nord Kivu grâce à une formation professionnelle privilégiant l'auto-emploi (alphabétisation, élevage moderne, savonnerie, pâtisserie) réalisé par l'Institut National de Préparation Professionnelle (INPP);

- L'amélioration de la jurisprudence par la compilation et le traitement des 25 décisions les plus emblématiques de la Haute Cour Militaire en vue d'une publication dans le courant de l'année 2016 ;
- La mise en place d'une stratégie de communication qui a permis la diffusion d'une newsletter et diverses communication au niveau national et internationales sur les progrès réalisés par la RDC dans la lutte contre les violences sexuelles entraînant progressivement le changement du narratif sur la RDC et le renforcement du lobby et du plaidoyer sur cette cause ;

**Resultat 5 : Amélioration des actions législatives et de plaidoyer par la Commission Spéciale du Sénat chargée des questions liées aux violences sexuelles en période de conflit**

- En novembre 2013, le Sénat a établi une commission spéciale en charge de la lutte contre les violences sexuelles.
- Avec l'appui du projet, la commission a atteint les résultats suivants :
  - La définition de son mandat et de ses priorités par l'établissement d'un plan stratégique ;
  - Le renforcement des capacités des membres de la commission sur la lutte des violences sexuelles liés au conflit;
  - L'organisation des missions d'exploration dans les provinces du Nord et Sud Kivu, de l'Ituri et du Tanganyika qui ont eu comme résultat la sensibilisation des différentes couches de la populations et des leaders locaux sur les causes des violences sexuelles ;
  - L'adoption en séance plénière du Sénat d'un rapport d'état des lieux des violences sexuelles liées au conflit portant sur les provinces du Nord et Sud Kivu, de l'Ituri et du Tanganyika ;
  - La transmission par le Sénat au 1<sup>er</sup> Ministre de la RDC des recommandations issues du rapport d'Etat des lieux. Les recommandations formulées à l'endroit du Gouvernement et du système des Nations-unies portent sur toutes les dimensions de la problématique à savoir : la justice, la santé, l'éducation, le socio-économique et la sécurité.

**V. Contraintes et Leçons apprises**

Contraintes d'exécution:

- Difficulté de mettre en œuvre des réformes de fond dans un temps retreint comme par exemple la féminisation de la magistrature qui nécessite des accords à plusieurs niveaux et l'implication des autorités nationales comme le CSM ;
- Retards dus à la mise à disposition tardive des fonds à toutes les parties au projet ;
- Mauvaise connaissance des procédures financières du PNUD par les parties en charge de la mise en œuvre des projets.
- Manque de ressources financières rendant difficile la mise à l'échelle du projet sur l'ensemble des provinces concernées ;
- Concentration du projet sur les violences sexuelles liées au conflit laissant sans appui le phénomène des violences sexuelles sur l'ensemble du territoire national avec le risque de créer une justice à deux vitesses.

Leçons apprises :

- Augmentation de l'impact des activités lorsque les activités sont menées de manière conjointe par les autorités judiciaires provinciales et les services centraux des institutions nationales (e.g. BRP, Sénat, CSM, Ministère de la Justice);
- Le renforcement des capacités ne peut se limiter à la formation individuelle des agents mais doit également prendre en compte les composantes institutionnelles et organisationnelles des structures renforcées. L'appui holistique apporté aux EPVES et les résultats obtenus militent dans ce sens ;
- Les campagnes de sensibilisation sont de nature à provoquer des changements de mentalité comme le démontre le numéro d'appel d'urgence qui enregistre un grand nombre de dénonciation par des personnes très vulnérables (jeunes filles mineures) ;
- La célérité de la justice augmente lorsqu'elle est soumise à un mécanisme de veille ou de redevabilité externe.
- Le recrutement tardif d'un chef de projet a rendu difficile les mécanismes de coordination et l'harmonisation des stratégies des parties au projet;

- Le fait que les activités sont réalisées tant à l'Est qu'à Kinshasa rend plus difficile la mise en place de synergie entre tous les partenaires aux projets (MONUSCO, PNUD, BRP, Sénat, BCNUDH);

**Conclusion :**

Par l'entremise de ce projet financé par Gouvernement Japonais, l'aide de ses partenaires des Nations Unies et l'appui technique de l'Equipe d'Experts ont permis au Gouvernement la République Démocratique du Congo d'embarquer sur un chemin de la mise en œuvre du communiqué conjoint sur la lutte contre les violences sexuelles. Le projet a contribué à aider le Gouvernement de la RDC dans la mise en œuvre des mécanismes efficaces de lutte contre impunité pour les crimes de violences sexuelles liées aux conflits ; à renforcer le cadre juridique et à augmenter les poursuites judiciaires. Ces résultats constituent un fondement important qui permet progressivement de créer une confiance entre les victimes et le système judiciaire. Il est aussi important de noter une appropriation nationale de ces efforts, notamment par l'accroissement de la capacité et de l'action des institutions telles que : le Bureau de la Représentante Spéciale du chef de l'Etat, la Police Spéciale pour les Enfants et les Femmes, la Commission du Senat.

END/